

## Renforcer la stabilité et la sécurité en Cisjordanie

Réduire les frictions entre Israéliens et Palestiniens  
Améliorer la gouvernance de l'Autorité palestinienne

.....

Juin 2017

**Renforcer la  
stabilité et la  
sécurité en  
Cisjordanie**





## Contexte

- Un accord de statut permanent (PSA) entre Israël et les Palestiniens basé sur le principe des 'Deux Peuples – Deux États' implique la séparation des populations israéliennes et palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.
- Il y a plus d'un an, étant donné les perspectives incertaines d'un PSA, les commandants pour la sécurité d'Israël (CIS) dévoilaient leur plan intitulé *La sécurité avant tout*. Le plan exhortait le Gouvernement israélien à prendre de initiatives indépendantes sécuritaires, politiques, économiques et civiles afin d'améliorer la situation générale jusqu'à ce qu'un PSA soit envisageable. Le CIS était alors convaincu – et il l'est toujours – que la mise en œuvre de ce plan apporterait une contribution importante et immédiate à la sécurité d'Israël.
- Compte tenu de l'engagement déclaré de l'administration Trump à résoudre le conflit, et afin de créer des conditions plus favorables aux négociations, le CIS a mis à jour son plan. La nouvelle approche privilégie les mesures qui impliquent les deux parties, et qui visent à améliorer la situation en général, plutôt que de préconiser des mesures unilatérales visant à améliorer principalement la sécurité et la stabilité dans l'espoir d'un accord futur. Bien que le plan *La sécurité avant tout* soit toujours pertinent en tant que ligne de conduite israélienne indépendante, il constitue en plus un élément essentiel dans le processus de relance des négociations en vue d'un PSA.  
Le plan présenté ci-dessous est une proposition complémentaire au document intitulé *Réglementation de la construction israélienne et palestinienne dans la zone C* (mai 2017). Les deux documents élaborent et développent les recommandations du plan global *La sécurité avant tout* du CIS.  
Réduire les frictions entre Israéliens et Palestiniens, renforcer la gouvernance au sein de l'Autorité Palestinienne, rétablir l'ordre public inexistant aujourd'hui dans les zones palestiniennes, et maintenir la motivation des forces de sécurité palestiniennes à préserver une coordination étroite avec les Forces de Défense israéliennes (Tsahal), tous ces éléments contribuent aux intérêts de sécurité d'Israël. Ce sont ces intérêts que le plan actuel cherche à promouvoir.
- Ni le plan *La sécurité avant tout* ni ses deux ajouts ne prétendent offrir un cadre pour un PSA ; il s'agit plutôt d'un ensemble de mesures provisoires conçues pour maintenir la stabilité et la sécurité jusqu'à ce qu'un PSA soit atteint.  
Ils appellent donc à des mesures ambitieuses afin de stabiliser la situation dans la période intérimaire, quelle que soit sa durée, sans modifier le déploiement de Tsahal en Cisjordanie ni retirer de colonie juive, à ce stade.

<sup>1</sup> [http://en.cis.org.il/wp-content/uploads/2016/05/snpl\\_plan\\_eng.pdf](http://en.cis.org.il/wp-content/uploads/2016/05/snpl_plan_eng.pdf)

<sup>2</sup> <http://en.cis.org.il/wp-content/uploads/2017/05/Regulating-Construction-in-Area-C.pdf>

## Objectifs

- Renforcer la sécurité personnelle des Israéliens et des Palestiniens.
- Renforcer de la gouvernance de l'AP.
- Assurer la coordination continue de la sécurité entre Israël et l'AP et préserver la motivation des forces de sécurité palestiniennes à travailler en étroite collaboration avec Tsahal.
- Améliorer l'économie palestinienne.
- Bâtir la confiance entre les deux parties.
- Préserver les conditions pour un PSA.

## Méthode

- Assurer une séparation partielle et progressive entre Israéliens et Palestiniens.
- Transférer la responsabilité et l'autorité de certaines zones qu'Israël n'a pas revendiquées au cours des négociations, à l'AP.
- Étendre l'autorité des forces de sécurité palestiniennes afin de rétablir l'ordre public dans les zones où il n'est pas actuellement appliqué.
- Accroître la coordination entre les forces de sécurité palestiniennes et israéliennes.
- Améliorer la continuité territoriale pour la circulation des véhicules palestiniens, en particulier de la police palestinienne.
- Améliorer les conditions du développement économique palestinien.
- Encourager l'AP à adopter des mesures susceptibles de rétablir la confiance et d'améliorer les relations bilatérales en réponse à l'initiative israélienne proposée.
- Encourager le Gouvernement américain à aider à planifier et à coordonner ces actions mutuelles.

## Faits et chiffres

- La superficie totale de la Cisjordanie est de 5 842 km<sup>2</sup> (y compris Jérusalem-Est et la moitié du 'no man's land').
- À la fin 2016, environ 420 000 Israéliens et 2,3 millions de Palestiniens vivaient en Cisjordanie, à l'exclusion de Jérusalem-Est (voir le tableau 2).
- En vertu de l'Accord intérimaire de 1995, quelque 60% de la Cisjordanie (à l'exclusion de Jérusalem-Est) sont définis comme étant la zone C et sont entièrement sous contrôle israélien. Les 40% restants sont classés dans les zones A et B et sont sous la juridiction de l'AP.
- Les zones A et B, où vivent 90% des Palestiniens, sont constituées de 169 'îlots' non contigus (villes ou villages) entourées par la zone C (voir la carte 1).
- La zone C comprend 126 colonies israéliennes (y compris le Conseil de la communauté juive d'Hébron). Parmi celles-ci, 4 sont des villes, 13 sont des conseils locaux et 109 sont des agglomérations rurales comprises dans six conseils régionaux.

## Legend

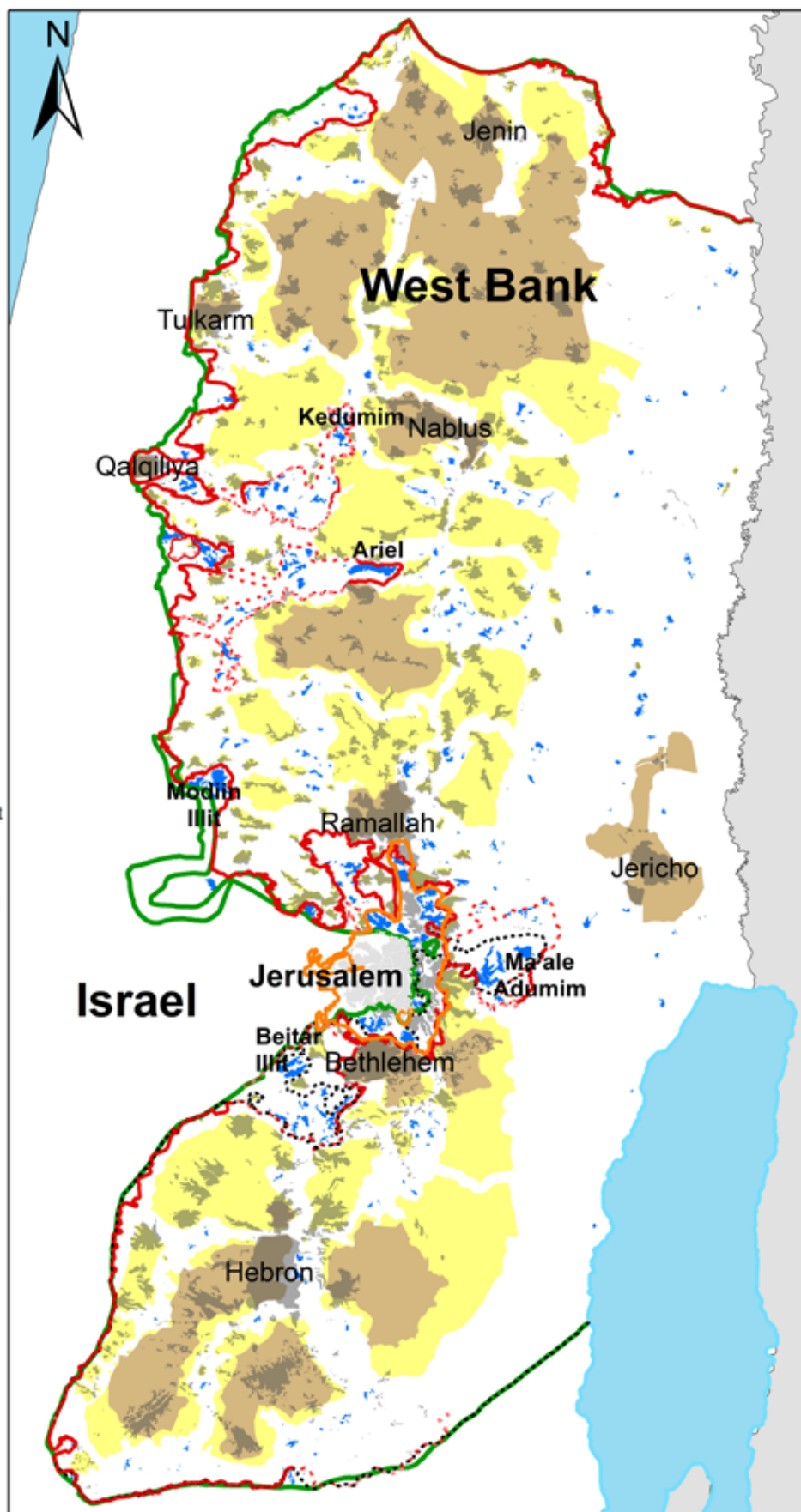
- The Green Line
- Existing 'Security Fence'
- - - Planned 'Security Fence'
- - - - - Proposed 'Security Fence'
- Jerusalem Muni. Border
- Israeli Settlement
- Palestinian City or Village

## Division of Jurisdiction in the West Bank

- Area A
- Area B
- Area C

Area	sq. km.
Area A	1,000
Area B	1,201
Area C	3,641
<b>Total</b>	<b>5,842</b>

The 1995 Interim Agreement states that Area A and B would encompass 40% of the West Bank, and Area C - 60%. However, this proportion was not strictly followed in the actual territorial division.



© CIS

0 24 KM

## Détails

### Étendre la zone B:

- Les véhicules circulant entre les 169 « îlots » constituant les zones A et B doivent traverser la zone C (sous contrôle israélien). Cela fait obstacle à la circulation des Palestiniens à travers la Cisjordanie, y compris pour les forces de l'ordre, limitant ainsi la capacité de l'AP à gouverner.
- Il est dans l'intérêt des deux parties que le contrôle de l'AP sur la population et les zones relevant de sa juridiction soit renforcé. Pour y parvenir, une certaine continuité territoriale palestinienne doit être établie. Ainsi, des segments spécifiques et limités de la zone C, en particulier dans l'espace entre les 'îlots', devraient être transférés à la zone B, et donc au contrôle palestinien.
- Toutes les modifications seront soumises à un certain nombre de considérations de sécurité. Les territoires ne seront réaffectés que si :
  - les transférer ne créera pas de frictions entre les populations israélienne et palestinienne ;
  - le transfert ne portera pas atteinte à la sécurité ou à la liberté de mouvement des Israéliens ; et
  - Les zones transférées se trouveront au moins à 500 mètres du périmètre extérieur de la colonie juive la plus proche ou de la clôture de sécurité.
- Le pouvoir de redéfinir des secteurs de la zone C comme faisant partie de la zone B et/ou de transférer aux autorités spécifiques de l'AP (responsable pour la planification et l'attribution des terrains ) sera confié au commandant militaire en la personne du chef du commandement central. Cependant, compte tenu de l'aspect politiquement sensible de la question, il est prévu qu'une telle décision nécessitera l'approbation du Comité ministériel des affaires de sécurité nationale (le Cabinet de sécurité politique) ou même du Cabinet en séance plénière. Quoi qu'il en soit, il ne nécessite aucune législation ni aucune approbation de la Knesset ou de l'un de ses organes.
- Sous réserve des considérations de sécurité susmentionnées, un total cumulatif de 617 km<sup>2</sup> de terres adjacentes aux zones A et B, ce qui représente environ 10,5% de la Cisjordanie, peuvent être transférées aux Palestiniens (voir carte 4). Dans ce scénario, il restera 74 « îlots » palestiniens (contrairement à 169, actuellement).
- Le territoire sera transféré en trois phases (voir le tableau 1 et les cartes 2 à 4). La mise en œuvre de chaque phase séquentielle dépendra de la conduite de l'AP, du degré d'affirmation de son autorité, du niveau de coopération qu'elle offre à Israël et des réactions des Palestiniens résidant dans les zones en question (voir pages 16 et 18, ci-dessous).



**Tableau 1 : Phases du transfert des territoires de la zone C vers la zone B**

Phase	Région	Superficie transférée		Superficie cumulative transférée		Nombre d' 'îlots' restants à la fin de chaque phase
		km <sup>2</sup>	% de la Cisjordanie	km <sup>2</sup>	% de la Cisjordanie	
1	Au nord de la route 5	385	6.6%	385	6.6%	85
2	Entre les routes 1 et 5	136	2.3%	521	8.9%	76
3	Au sud de la route 1	99	1.6%	617	10.5%	74

**Legend**

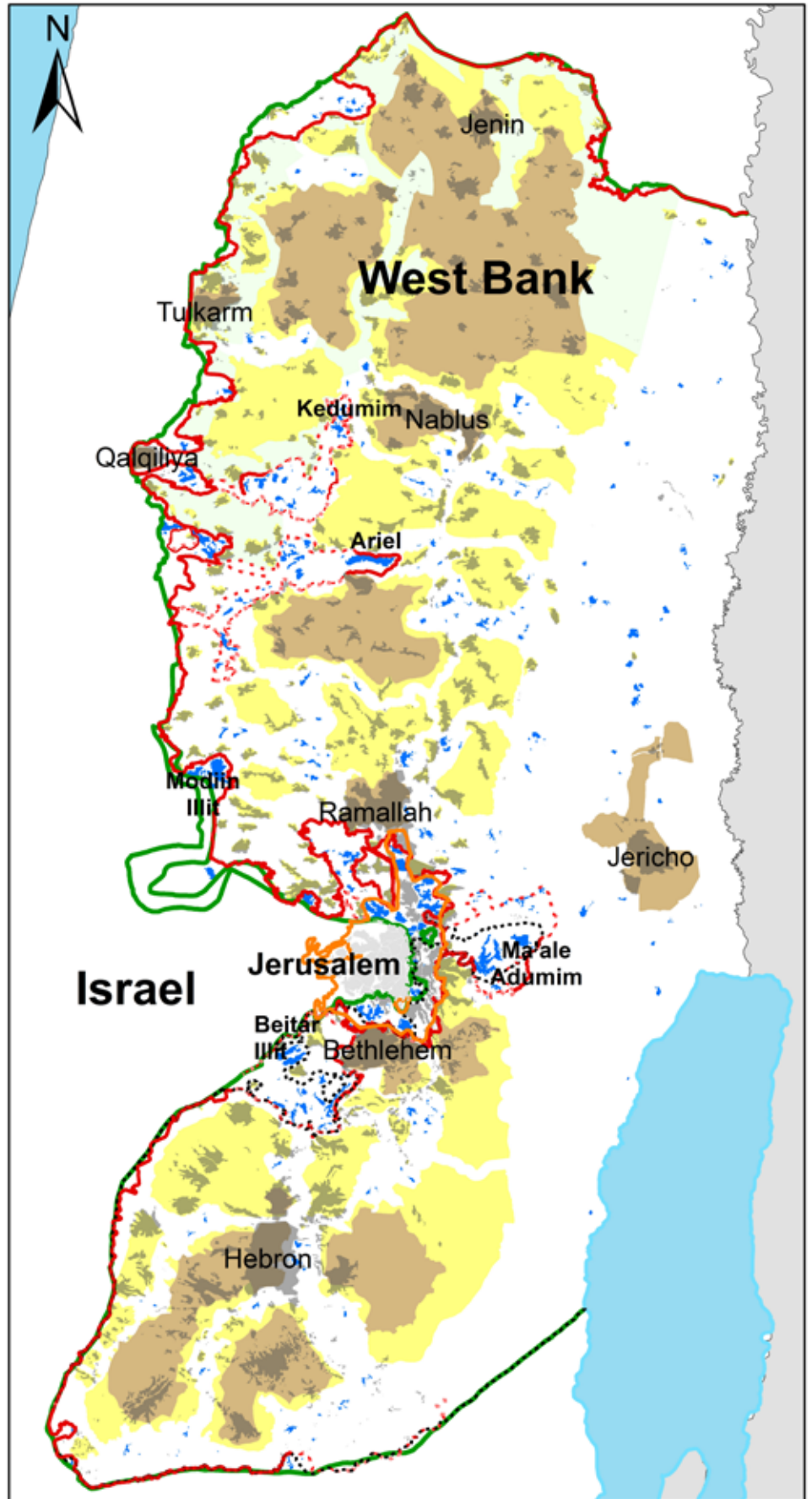
- The Green Line
- Existing 'Security Fence'
- - - Planned 'Security Fence'
- ⋯⋯⋯ Proposed 'Security Fence'
- Jerusalem Muni. Border
- Israeli Settlement
- Palestinian City or Village

**Division of Jurisdiction in the West Bank**

- Area A
- Area B
- Area C
- First Phase

Division in sq. km.	
Area A	1,000
Area B	1,201
Additional Area B	385
Total	2,586
West Bank Total Area - 5,842 sq. km.	

Area Annexed To Israel as Part of the Final Agreement - 242 sq. km, 4.14% of the West Bank



© CIS





**Legend**

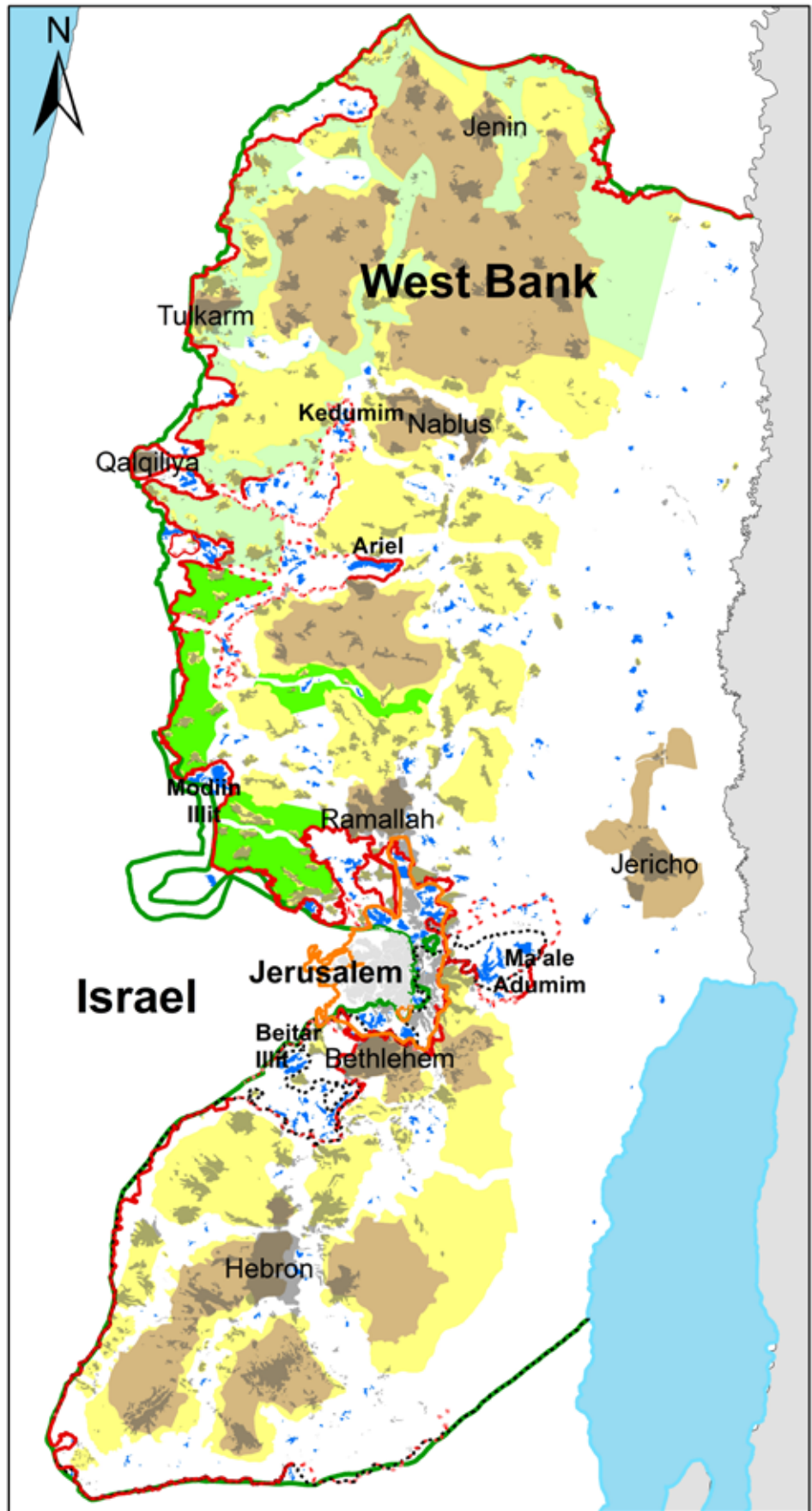
- The Green Line
- Existing 'Security Fence'
- - - Planned 'Security Fence'
- - - - - Proposed 'Security Fence'
- Jerusalem Muni. Border
- Israeli Settlement
- Palestinian City or Village

**Division of Jurisdiction in the West Bank**

- Area A
- Area B
- Area C
- First Phase
- Second Phase

Division in sq. km.	
Area A	1,000
Area B	1,201
Additional Area B	521
Total	2,722
West Bank Total Area - 5,842 sq. km.	

Area Annexed To Israel as Part of the Final Agreement - 242 sq. km, 4.14% of the West Bank



© CIS



# Carte 4 : Phase 3 – 1.6% (sur un total de 10.5%)

## Legend

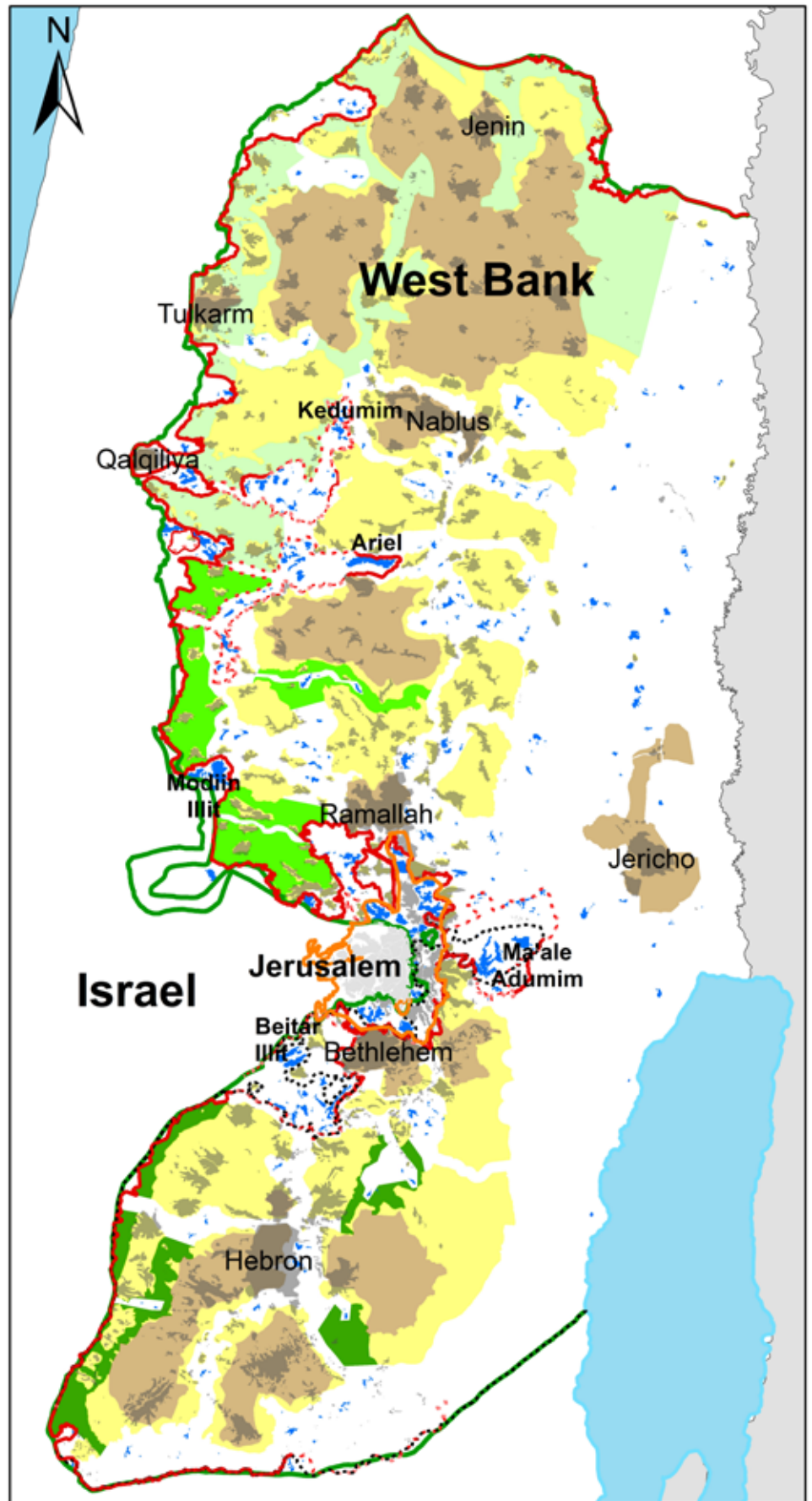
- The Green Line
- Existing 'Security Fence'
- - - Planned 'Security Fence'
- - - - - Proposed 'Security Fence'
- Jerusalem Muni. Border
- Israeli Settlement
- Palestinian City or Village

## Division of Jurisdiction in the West Bank

- Area A
- Area B
- Area C
- First Phase
- Second Phase
- Third Phase

Division in sq. km.	
Area A	1,000
Area B	1,201
Additional Area B	617
Total	2,818
West Bank Total Area - 5,842 sq. km.	

Area Annexed To Israel as Part of the Final Agreement - 242 sq. km, 4.14% of the West Bank



© CIS

0 24 KM



## **Permettre la circulation fluide et continue des véhicules palestiniens**

*Note : Étant donné que les conditions préalables à la mise en œuvre des mesures détaillées ci-dessous sont longues et nécessitent des ressources considérables, l'établissement de la continuité territoriale palestinienne (ci-dessus) ne devrait pas dépendre avant tout de la présence d'une circulation fluide des véhicules palestiniens (ci-dessous).*

- La création d'un réseau de transport qui facilite les déplacements rapides entre les centres de population palestiniens en Cisjordanie, ainsi que l'accès facile, pour l'industrie palestinienne, à Israël et aux passages frontaliers, auront un impact sur la gouvernance de l'AP. Ils permettront le maintien de l'ordre public dans des endroits éloignés, jusqu'alors isolés des postes de police et de réduire les frictions entre Palestiniens et Israéliens, stimuleront l'économie palestinienne et contribueront à améliorer l'atmosphère générale. Ces changements d'état d'esprit serviront à promouvoir la stabilité et à renforcer la sécurité des colons et de la population israélienne en général.
- Dans les zones où il n'est pas possible d'établir de continuité territoriale palestinienne, des couloirs de transport seront aménagés pour faciliter la libre circulation du trafic palestinien entre les zones A et B. Lorsque le trafic palestinien passe par les routes de la zone C (desservant aussi le trafic israélien), des couloirs seront établis pour permettre la libre circulation du trafic palestinien (voir carte 5). Certains de ces corridors existent déjà, tandis que d'autres doivent être construits.
- Une annexe de sécurité sera élaborée pour guider les efforts visant à assurer un trafic palestinien ininterrompu, de manière à répondre aux besoins de sécurité du trafic israélien et à réduire les risques d'attaques terroristes le long des routes qui desservent les véhicules palestiniens et israéliens.

# Carte 5 : Corridors réservés au trafic palestinien

## Legend

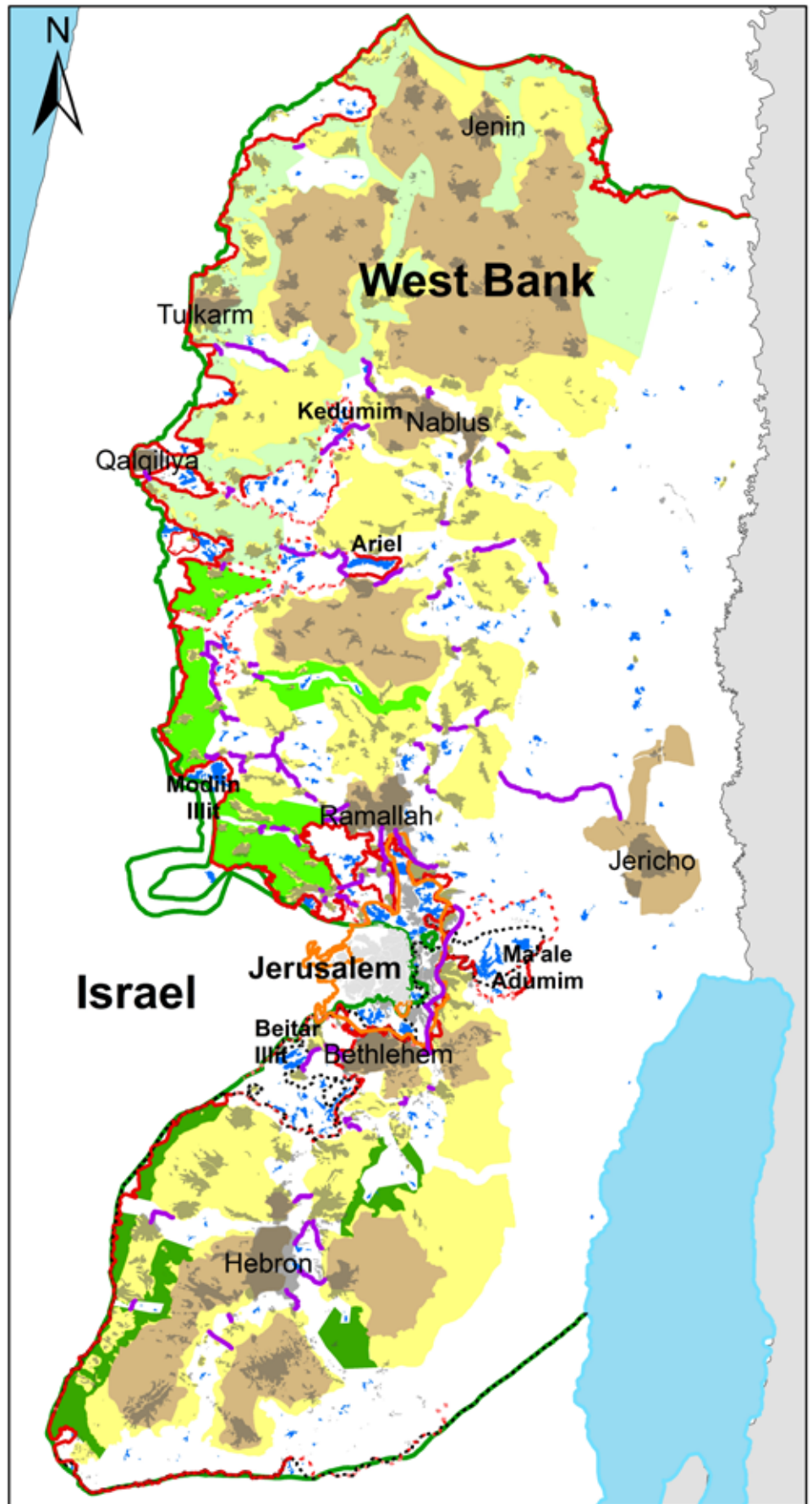
- The Green Line
- Existing 'Security Fence'
- - - Planned 'Security Fence'
- ⋯⋯⋯ Proposed 'Security Fence'
- Jerusalem Muni. Border
- Corridor for Pal. Traffic
- Israeli Settlement
- Palestinian City or Village

## Division of Jurisdiction in the West Bank

- Area A
- Area B
- Area C
- First Phase
- Second Phase
- Third Phase

Division in sq. km.	
Area A	1,000
Area B	1,201
Additional Area B	617
Total	2,818
West Bank Total Area - 5,842 sq. km.	

Area Annexed To Israel as Part of the Final Agreement - 242 sq. km, 4.14% of the West Bank



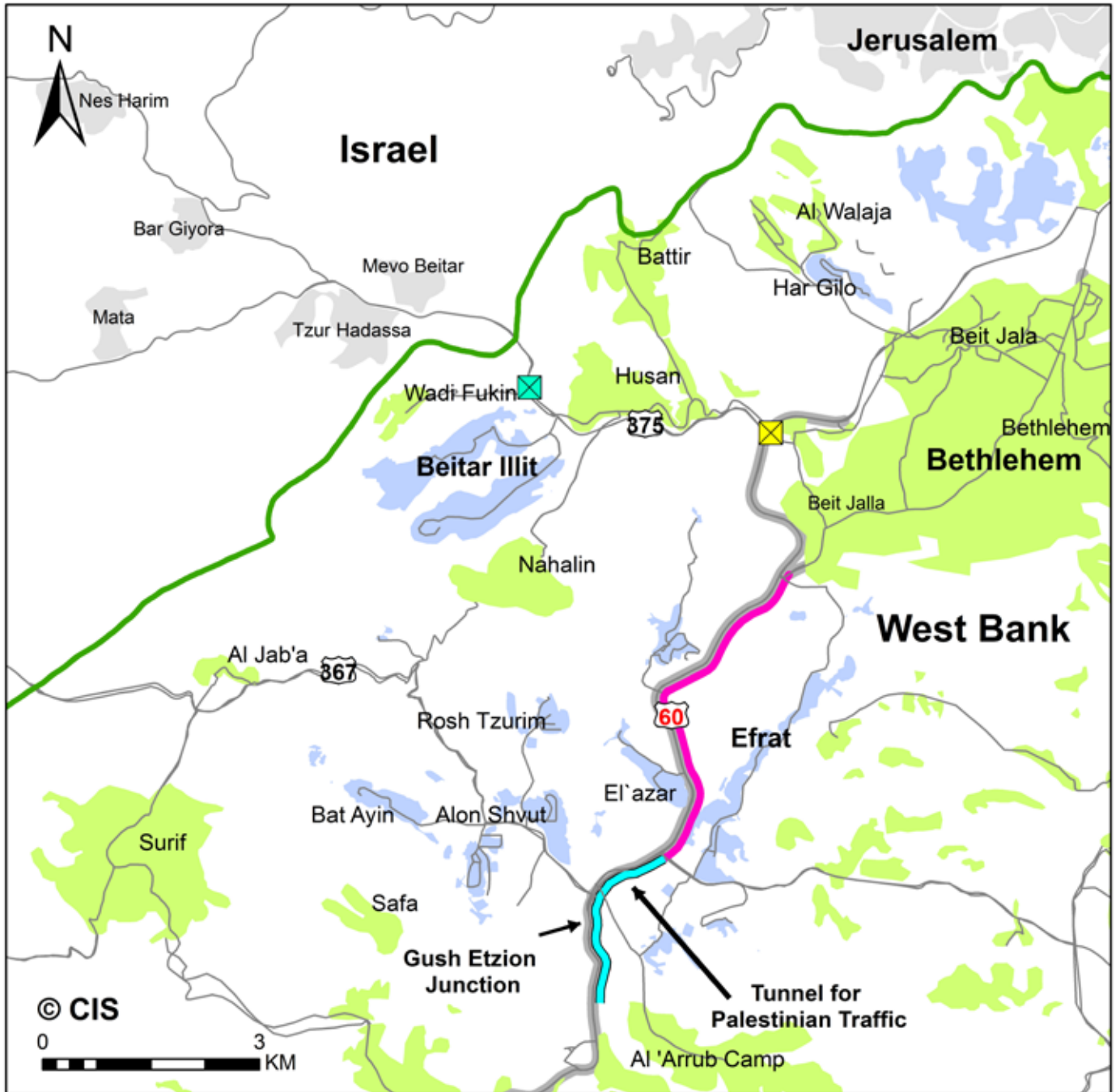
© CIS





- La préférence ira à la l'élaboration de solutions pour le transport palestinien sur deux routes principales:
  - La route Bethléem-Hébron, sur le tronçon de la Route 60 qui traverse le Goush Etzion. Cette solution, la plus compliquée de toutes les solutions de transport, est nécessaire pour relier Jérusalem-Est à Bethléem et à Hébron, au sud. Aujourd'hui, Israéliens et Palestiniens utilisent conjointement la section de la Route 60 qui traverse le Goush Etzion (à partir de l'intersection Efrat-Nord, vers le sud). La construction d'une route contournant le Goush Etzion venant de l'est ne suffirait pas pour relier Jérusalem-Est à Bethléem et Hébron. Une solution optimale consisterait à construire une route séparée à l'usage des Palestiniens au moyen d'une 'tranchée ouverte' (la route est pavée plus bas que le niveau du sol et recouverte d'un 'toit' de béton et de sable), y compris un tunnel, sous l'intersection du Goush Etzion. Cela permettrait de séparer complètement les circulations israélienne et palestinienne et d'empêcher les frictions à l'intersection du Goush Etzion, qui a été le théâtre d'attaques terroristes fréquentes (voir la carte 6).

# Carte 6 : Le réseau routier dans le bloc de Gush Etzion



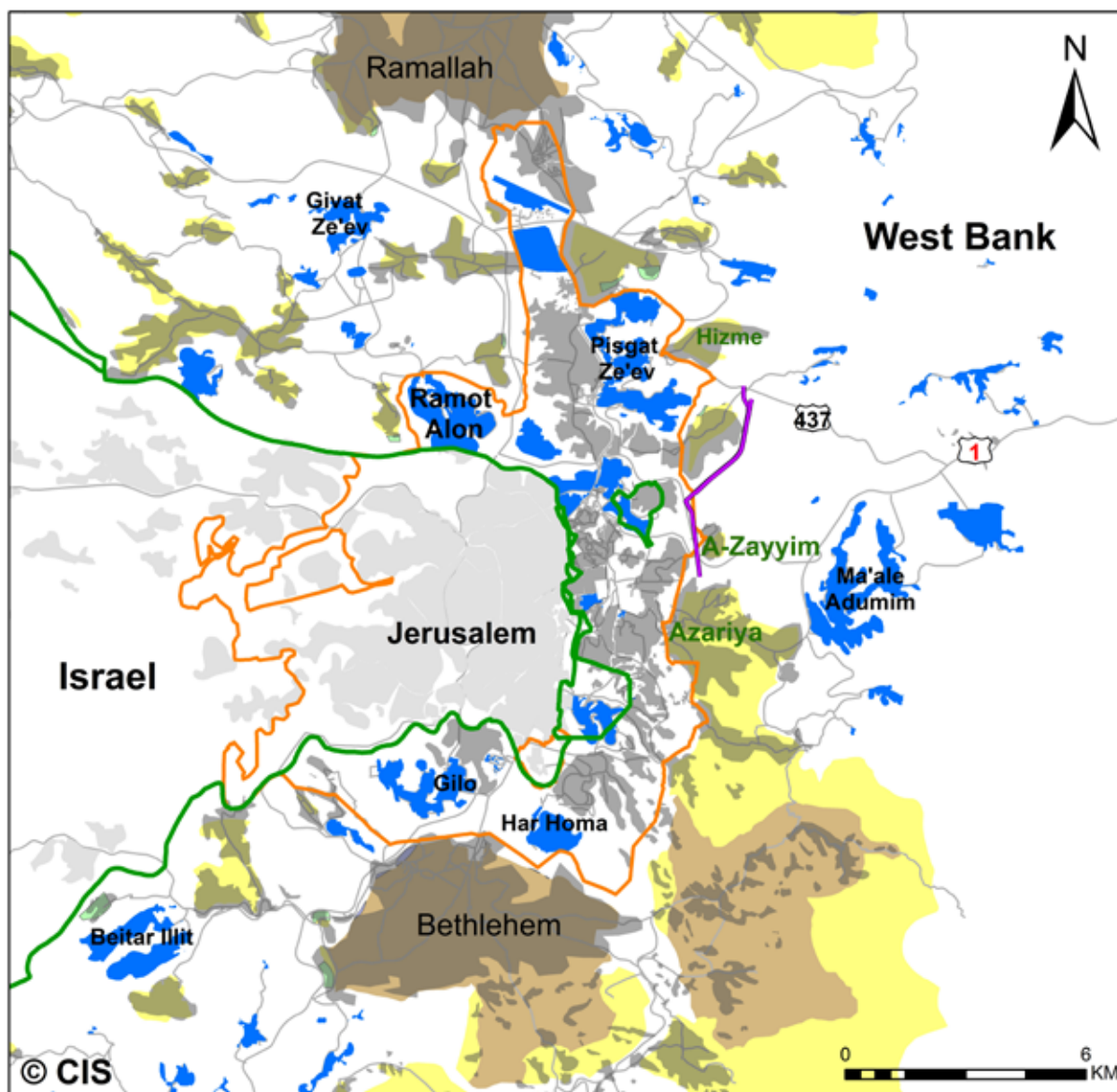
## Legend

- |  |  |
|--|--|
|  The Green Line                 |  Existing Underground Passage |
|  Road                           |  Proposed Underground Passage |
| <b>Planned Road for use by</b>   |  Israeli Settlement           |
|  Palestinians - 'Cut and Cover' |  Palestinian Village or City  |
|  Palestinians - Tunnel          |  Israeli Town or City         |



- Le tronçon Ma'ale Adoumim-Jérusalem sur la Route 1-Est qui coupe la continuité palestinienne du nord au sud. Le tunnel pour le trafic palestinien entre Hizma et Az-Za'ayyem et, vers le sud, en direction de Al-Eizariya, doit être achevé.

## Carte 7 : Solutions de transport à l'est de Jérusalem



### Legend

- The Green Line
- Jerusalem Mun. Border
- Road
- Road for Israeli Usage

- Jewish nbrhd.
- Palestinian Village or City
- Israeli Town or City

### Division of Jurisdiction in the West Bank

- Area A
- Area B
- Area C

## Extension de l'autorité des forces de sécurité palestiniennes

- Le transfert d'autorité proposé permettra aux forces de sécurité palestiniennes – à la police palestinienne, avant tout – d'opérer librement dans les zones A et B, y compris dans les territoires transférés à la zone B, d'après ce plan, afin qu'elles puissent atteindre n'importe quel village, sans coordination préalable avec Tsahal. Cela leur permettra de maintenir l'ordre public dans des endroits qui ne bénéficient pas actuellement de services de police réguliers. À ce jour, environ 580 000 Palestiniens sur les 900 000 résidant dans la zone B (environ 64%) n'ont pas accès aux forces de l'ordre. Le plan permettrait à l'ensemble de la population de la zone B d'avoir accès aux forces de l'ordre de l'AP.
- Les modalités de transport local seront déterminées conjointement par les commandants de brigade régionaux de Tsahal et leurs homologues palestiniens, en fonction des conditions spécifiques propres à chaque lieu.

## Tableau 2 : Les Palestiniens dépourvus de services de police

(Chiffres de la population du Bureau central de statistique palestinien, 2016)

Nom du gouvernorat	Population totale	Population dépourvue de services de police*	Pourcentage
Jenin	318,961	59,249	19%
Naplouse	389,326	43,517	11%
Tubas	68,853	5,865	9%
Tulkarem	185,314	27,302	15%
Qalqiliya	113,567	47,998	42%
Ramallah	357,968	162,342	45%
Salfit	72,278	41,079	57%
Jérusalem**	161,596	95,552	59%
Jéricho	53,561	9,431	18%
Bethléem	221,803	49,607	22%
Hébron	729,037	34,208	5%
<b>Total</b>	<b>2,670,264***</b>	<b>576,150</b>	<b>22%</b>

\* Les chiffres comprennent les Palestiniens vivant dans la zone C et les habitants des villages de la zone B qui n'ont pas de poste de police.

\*\* Les chiffres se rapportent aux résidents palestiniens du 'Gouvernorat de Jérusalem' de l'AP, mais qui ne sont pas inclus dans les limites municipales israéliennes de Jérusalem. En conséquence, les chiffres excluent les résidents palestiniens de Jérusalem-Est vivant sous la souveraineté israélienne.

\*\*\* Ce chiffre, tiré du Bureau central de statistique palestinien, est également utilisé par les forces de sécurité israéliennes ; cependant, selon le professeur Sergio de la Pergola, un éminent expert en démographie, le nombre de Palestiniens en Cisjordanie, à l'exclusion de Jérusalem-Est, serait de l'ordre de 2,3 millions.



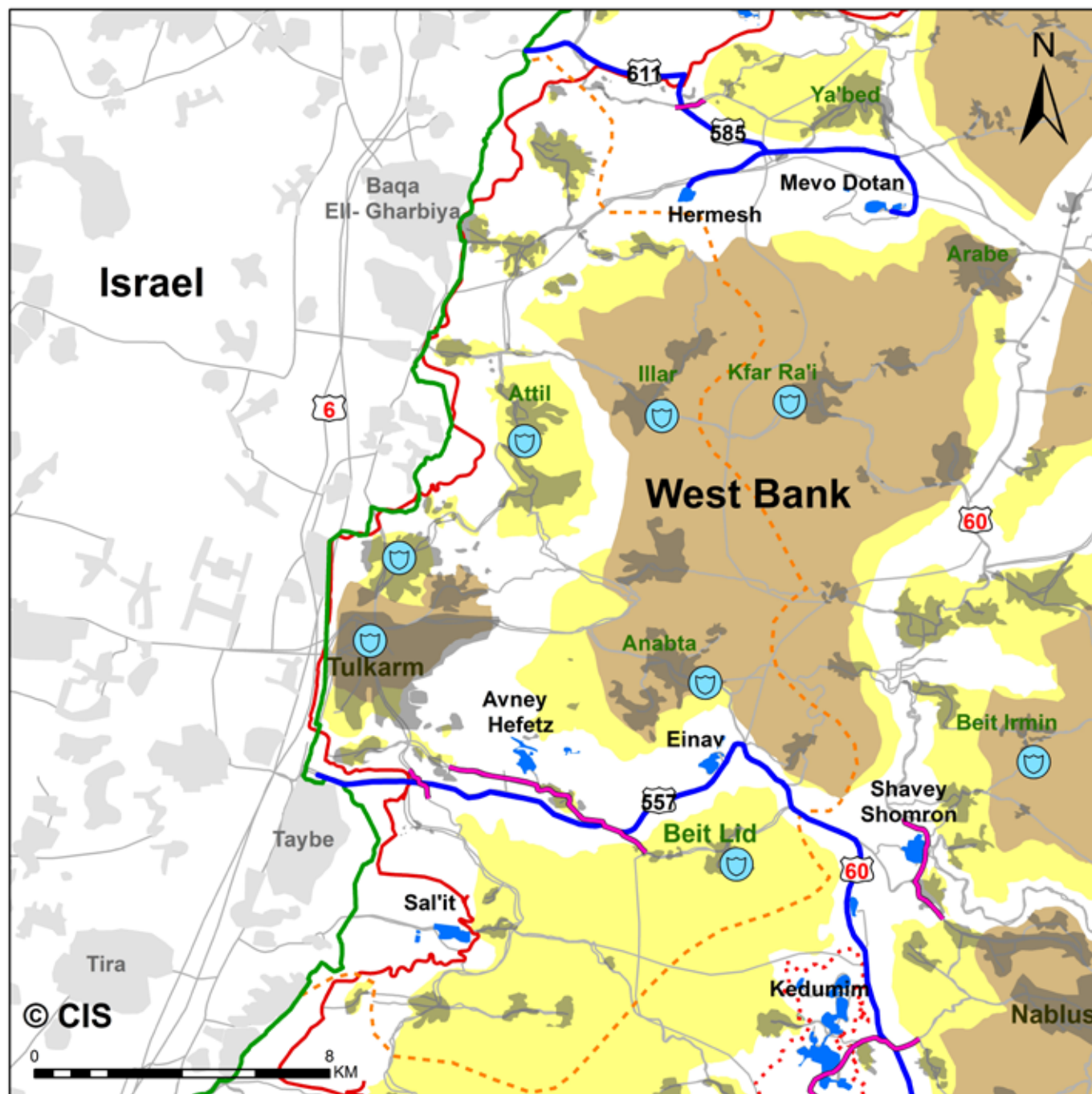


- Dans chaque domaine où les pouvoirs ne sont pas transférés à l'Autorité palestinienne, un modèle opérationnel unique devra être adopté et adapté aux besoins de sécurité d'Israël. À certains endroits, les forces de sécurité palestiniennes opéreront sans coordination avec Tsahal ; à d'autres endroits, les forces de sécurité palestiniennes seront tenues d'informer Tsahal qu'elles ont l'intention de partir en mission mais elles n'auront pas à obtenir son autorisation. À d'autres encore, ils devront obtenir la permission de Tsahal (voir la carte 8 – Le modèle de Tulkarem).
- La nouvelle situation renforcera la capacité de l'Autorité palestinienne à gouverner en fournissant à la population des services de police réguliers. Le nombre de Palestiniens bénéficiant du maintien de la loi augmentera de la manière suivante :
  - phase 1 : 153 038 personnes ;
  - phase 2 : 199 932 personnes ;
  - phase 3 : 156 140 personnes.
- En tout, 509 110 personnes (environ 88% des Palestiniens qui ne bénéficient pas actuellement de services de police) bénéficieront des services de maintien de l'ordre, ce qui améliorera la sécurité des Palestiniens et aura également un impact positif sur la sécurité des Israéliens.
- La mise en œuvre de cet arrangement permettra d'éliminer bon nombre de complications découlant de la nécessité de coordonner les interventions policières avec Tsahal, dans les petites zones à forte densité de population.

### **Expansion et formation des forces de sécurité palestiniennes**

- Israël lancera un effort coordonné, avec des partenaires internationaux, pour renforcer les capacités des institutions policières, juridiques et pénales palestiniennes, dans le cadre d'un plan quinquennal.
- Le plan formera les services chargés du maintien de l'ordre afin qu'ils s'acquittent efficacement de leurs nouvelles obligations, telles qu'elles sont présentées ici, en mettant l'accent sur les capacités antiterroristes. Cela impliquera une expansion majeure des forces de sécurité palestiniennes et de la police palestinienne, une amélioration de leurs capacités (en formant le personnel, en développant et intégrant la doctrine opérationnelle, en établissant des systèmes de commandement et de contrôle, etc.) et une amélioration des systèmes judiciaire et pénitentiaire palestiniens.
- Les pays donateurs seront invités à affecter des fonds à cette fin et une assistance professionnelle sera demandée aux organismes américains et européens responsables de la formation des forces de sécurité palestiniennes – au Coordonnateur des États-Unis pour la sécurité palestinienne (USSC) et à la Mission de Police de l'UE pour les Territoires palestiniens (EUPOL COPPS).

## Carte 8 : Le modèle de Tulkarem pour le transport palestinien



### Legend

- The Green Line
- Existing 'Security Fence'
- ⋯ Planned 'Security Fence'
- - - Tulkarem District
- Road
- Road for Israeli Usage

- Palestinian Corridor
- ⊕ Palestinian Police Station
- Israeli Settlement
- Palestinian Village or City
- Israeli Town or City

### Division of Jurisdiction in the West Bank

- Area A
- Area B
- Area C



## Mesures palestiniennes concomitantes

- Prises ensemble, les recommandations contenues dans ce rapport visent à servir, directement et indirectement, les intérêts de sécurité d'Israël. Ils devraient donc être mis en œuvre sans condition, sauf dans les cas où les besoins de sécurité d'Israël exigent le contraire.
- Pour cette raison, les progrès entre les phases successives du plan de continuité territoriale palestinienne seront conditionnées à la bonne conduite de l'AP et à sa capacité avérée à exercer son autorité ainsi élargie. Cela sera évalué, d'abord et avant tout, par la mesure dans laquelle l'AP réussira à maintenir l'ordre public et à combattre les activités terroristes.
- En outre, Israël et les autres parties intéressées à promouvoir la stabilité (tels que, par exemple, les États-Unis et le Quatuor arabe) devraient insister pour que l'Autorité palestinienne réagisse à l'initiative israélienne en introduisant ses propres mesures afin de renforcer la sécurité, améliorer l'atmosphère générale et favoriser le dialogue. Les exemples comprennent:
  - une coordination accrue entre les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes, notamment en créant des centres d'opérations conjoints pour lutter contre le terrorisme et en améliorant les mécanismes d'échanges de renseignements et de coordination des opérations sur le terrain ;
  - une lutte acharnée contre les éléments terroristes, y compris le renforcement de la détection et de la prévention de la fabrication et de la vente illégales d'armes ;
  - mettre un terme à la glorification des terroristes et des actes de terreur qui consiste à nommer les institutions publiques en leur honneur et mettre fin à la politique consistant à verser des prestations aux proches des terroristes, qu'ils soient morts ou vivants ;
  - l'engagement palestinien à ne pas faire appel à l'ONU ou à d'autres instances internationales dans le but d'imposer une solution diplomatique ou de lancer des procédures pénales contre les Israéliens ;
  - mettre un terme à l'incitation à la haine contre Israël dans les médias palestiniens – en particulier les médias officiels – et convoquer la Commission tripartite (y compris les États-Unis) à cette fin ;
  - adopter une législation destinée à renforcer les efforts antiterroristes ;
  - formuler un plan directeur pour les infrastructures vitales dans des domaines tels que le transport, l'énergie, l'eau et l'environnement, dont l'absence a engendré des zones dépourvues de planification et de gouvernance et a encouragé la construction illégale ;
  - promouvoir des activités conjointes de la société civile entre Palestiniens et Israéliens, telles que des manifestations culturelles et sportives.
- Dans le cadre des efforts visant à renouveler les négociations, nous recommandons que l'Administration américaine élabore un plan concerté et échelonné (un 'Zipper'), avec les parties concernées, pour mettre en œuvre cette proposition en même temps que les plans du CIS Réglementation de la construction israélienne et palestinienne dans la zone C (mai 2017) et La sécurité avant tout (juin 2016).

## Membres de l'équipe

### Auteurs

Major-général (à la retraite) Amnon Reshef, fondateur et président de CIS  
Chef de projet

Colonel (à la retraite) Ron Schatzberg, ECF  
Agrégé supérieur de recherche et associé principal

Colonel (à la retraite) Dr. Shaul Arieli, CIS  
Membre du comité-directeur  
Directeur principal de recherche  
Associé principal de la Fondation pour la coopération Économique (ECF)

Dr. Nimrod Novik, CIS  
Membre du comité exécutif et du comité de direction  
Associé principal, ECF  
Associé israélien, Israel Policy Forum (IPF)

### Conseillers

Brigadier-général (à la retraite) Shlomo Elia, CIS  
Ancien chef de l'Administration civile de Judée-Samarie  
Ancien commandant de l'unité de liaison de la FID pour le Liban

Major-général (à la retraite) Shlomo Gazit, CIS  
Ancien président de la Commission de coordination politique et de sécurité  
dans les territoires  
Ancien chef du département d'état-major général de Tsahal pour le  
gouvernement militaire et la sécurité territoriale  
Ancien chef de la direction du renseignement militaire de Tsahal

Boaz Karni, co-fondateur et directeur général, ECF

Major-général (à la retraite) Yusef Mishleb  
Comité directeur, CIS  
Ancien commandant, Commandement du front intérieur  
Ancien coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires  
(COGAT)



Major-général (à la retraite) Yaacov (Mendi) Or  
Membre du comité exécutif et du comité directeur, CIS  
Ancien commandant de la Division de Judée-Samarie  
Ancien coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires  
(COGAT)

Arie Pellman  
Membre du comité exécutif et du comité directeur, CIS  
Ancien directeur adjoint de l'Agence israélienne de sécurité (ISA)

Major-général (à la retraite) Danny Rothschild  
Membre du comité directeur, CIS  
Ancien chef du département de recherche de l'IDF Military Intelligence  
Ancien coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires  
(COGAT)

Major-général (à la retraite) Oren Shachor  
Membre du CIS  
Ancien chef des renseignements de Tsahal  
Ancien coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires  
(COGAT)

Nitzan Shapira  
Membre du CIS  
Brigadier-général (à la retraite) Dr. Efraim Sneh, CIS  
Ancien commandant de Tsahal pour le Liban Sud  
Ancien chef de l'administration civile de Judée-Samarie Ancien  
Ancien sous-ministre de la Défense

Brigadier-général (à la retraite) Dov Sedaka  
Conseiller principal, CIS  
Membre, ECF  
Ancien chef de l'Administration civile de Judée-Samarie



Major-général Noam Tibon  
Ancien commandant, Brigade Etzion  
Ancien commandant, Brigade de Judée  
Ancien commandant, Brigade du Nahal  
Ancien commandant de la Division de Judée-Samarie  
Ancien commandant du Commandement militaire Nord

### **Cartographie**

Shaul Rabinovitch

### **Traduction**

Myriam Roth Ron

### **Concept**

Agence publicitaire Bukai-Shani

Limor Zamir

Eli Kowaz, IPF, Directeur de communication et du numérique





'Les Commandants pour la Sécurité d'Israel' (CIS)  
Commandants pour la Sécurité d'Israël (CIS) est un mouvement non partisan. Ses membres sont des généraux à la retraite et leurs équivalents dans les services de sécurité israéliens – Tsahal, l'Agence de Sécurité israélienne (le Shabak), le Mossad et la police. Ses membres ne cherchent en aucun cas à se promouvoir ; ils sont motivés uniquement par le souci de l'avenir d'Israël, de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Le CIS a pris la décision de promouvoir une initiative politique de sécurité qui permettra à Israël de sortir de l'impasse actuelle, en tant qu'étape intermédiaire vers la mise en œuvre de sa vision. La vision du mouvement est centrée sur la nécessité de parvenir à un accord permanent avec les Palestiniens, de normaliser les relations et de conclure des accords sécuritaires et politiques avec les États arabes pragmatiques et ainsi, de sécuriser Israël à l'intérieur de frontières permanentes et reconnues tout en garantissant son identité d'État démocratique du Peuple juif.

[en.cis.org.il](http://en.cis.org.il)